

Conditions Définitives en date du 15 mars 2017



CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE
Programme d'émission d'Obligations
de 4.000.000.000 d'euros

Emission d'Obligations à Intérêts et à Remboursement Indexé liés à l'indice EURO STOXX® Banks
arrivant à maturité le 15 mars 2027

Prix d'émission : 100%

LA FRANCAISE BANK

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des Modalités incluses dans le Prospectus de Base en date du 16 décembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-593 en date du 16 décembre 2016) qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des Obligations (les "**Obligations**") pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et contient les termes définitifs des Obligations. Les présentes Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base en date du 16 décembre 2016 (visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 16-593 en date du 16 décembre 2016) relatif au Programme d'émission d'Obligations de l'Emetteur et doivent être lues conjointement avec celui-ci.

Les Obligations ne sont pas offertes au public et ne font pas l'objet d'une admission à la négociation sur une quelconque bourse.

Le Prospectus de Base et le supplément au Prospectus de Base sont disponibles sur les sites Internet (a) de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (www.cmne.fr), et aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Emetteur et aux bureaux désignés de l'Agent Payeur auprès duquel il est possible d'en obtenir copie.

Les dispositions de l'Annexe Technique 2 s'appliquent aux présentes Conditions Définitives et devront être lues conjointement.

1. Emetteur :	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe
2. (a) Souche n° :	143
(b) Tranche n° :	1
3. Devise ou Devises Prévues :	EUR
4. Montant Nominal Total :	3.000.000 EUR
(a) Souche :	3.000.000 EUR
(b) Tranche :	3.000.000 EUR
5. Prix d'émission :	100% du Montant Nominal Total
6. Valeur Nominale Indiquée :	100.000 EUR
7. (a) Date d'Emission :	15 mars 2017
(b) Date de Début de Période d'Intérêts :	15 mars 2017

8.	Date d'Echéance :	15 mars 2027 (hors cas de remboursement anticipé)
9.	Obligations Hybrides :	Non
10.	Base d'Intérêt :	Coupon Indexé sur Indice
11.	Base de Remboursement/Paiement:	Remboursement Indexé sur Indice
12.	Changement de Base d'Intérêt ou de Base de Remboursement/Paiement :	Non Applicable
13.	Option de Rachat/de Vente :	Non Applicable
14.	(a) Rang de créance :	Non Subordonné
	(b) Date des autorisations d'émission :	Décision du Conseil d'administration en date du 18 avril 2016
15.	Méthode de distribution :	Non syndiquée
16.	Agent de Calcul :	La Française Bank

DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS A PAYER (LE CAS ECHEANT)

17.	Dispositions relatives aux Obligations à Taux Fixe :	Non Applicable
------------	---	----------------

18. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations à Taux Variable :	Non Applicable																						
19. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations à Coupon Zéro :	Non Applicable																						
20. Dispositions relatives aux Taux d'Intérêt applicables aux Obligations Indexées :	<p>Le Taux d'Intérêt sera calculé selon la Formule de Paiement de Taux d'Intérêt</p> <p>Dates de Paiement du Coupon (i) : pour i=1 à 10 :</p> <table border="1" data-bbox="831 651 1394 1352"> <thead> <tr> <th data-bbox="831 651 887 712">i</th> <th data-bbox="887 651 1394 712">Date de Paiement du Coupon (i)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="831 712 887 772">1</td> <td data-bbox="887 712 1394 772">15 mars 2018</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 772 887 833">2</td> <td data-bbox="887 772 1394 833">15 mars 2019</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 833 887 893">3</td> <td data-bbox="887 833 1394 893">16 mars 2020</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 893 887 954">4</td> <td data-bbox="887 893 1394 954">15 mars 2021</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 954 887 1014">5</td> <td data-bbox="887 954 1394 1014">15 mars 2022</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 1014 887 1075">6</td> <td data-bbox="887 1014 1394 1075">15 mars 2023</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 1075 887 1135">7</td> <td data-bbox="887 1075 1394 1135">15 mars 2024</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 1135 887 1196">8</td> <td data-bbox="887 1135 1394 1196">17 mars 2025</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 1196 887 1256">9</td> <td data-bbox="887 1196 1394 1256">16 mars 2026</td> </tr> <tr> <td data-bbox="831 1256 887 1317">10</td> <td data-bbox="887 1256 1394 1317">15 mars 2027</td> </tr> </tbody> </table> <p data-bbox="871 1386 1286 1417">Convention de Jour Ouvré « Suivant »</p>	i	Date de Paiement du Coupon (i)	1	15 mars 2018	2	15 mars 2019	3	16 mars 2020	4	15 mars 2021	5	15 mars 2022	6	15 mars 2023	7	15 mars 2024	8	17 mars 2025	9	16 mars 2026	10	15 mars 2027
i	Date de Paiement du Coupon (i)																						
1	15 mars 2018																						
2	15 mars 2019																						
3	16 mars 2020																						
4	15 mars 2021																						
5	15 mars 2022																						
6	15 mars 2023																						
7	15 mars 2024																						
8	17 mars 2025																						
9	16 mars 2026																						
10	15 mars 2027																						
21. Dispositions relatives aux Bascule Automatique de Base d'Intérêt et Bascule Automatique de Taux d'Intérêt :	Non Applicable																						

22. Formule de Paiement Taux d'Intérêt

Applicable

Coupon Snowball Digital

Avec :

Condition Coupon Snowball Digital: Valeur de la Barrière Snowball à la Date d'Evaluation du Coupon STR (i) est égale ou supérieure au Niveau Snowball

Avec :

Valeur de la Barrière Snowball : Valeur du Sous-Jacent de Référence

Valeur du Sous-Jacent de Référence : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence

Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel

Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence : (Valeur de Clôture du Prix d'Exercice applicable) Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Exercice (telle que définie au §24(s) ci-dessous)

Niveau Snowball = 70%

Taux 1 (i) = 7,18%

Taux 2 (i) = 0%

Sous-Jacent de Référence : l'Indice

Date d'Evaluation du Coupon STR (i) : pour i=1 à 10 :

i	Date d'Evaluation du Coupon STR (i)
1	8 mars 2018
2	8 mars 2019
3	9 mars 2020
4	8 mars 2021
5	8 mars 2022
6	8 mars 2023
7	8 mars 2024
8	10 mars 2025

	9	9 mars 2026
	10	8 mars 2027
23. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur l'Inflation :		Non Applicable
24. Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice :		Applicable
(b) Agent de Calcul		La Française Bank
(c) Agent de Publication		STOXX Limited
(d) Indice		EURO STOXX® Banks (BBG code: SX7E index, ISIN: EU0009658426, Sponsor: STOXX Limited)
(e) Indice Composite		Applicable
(f) Date de Négociation		23 février 2017
(g) Cas d'Activation		Non Applicable
(h) Cas de Désactivation		Non Applicable
(i) Pondération		Non Applicable
(j) Cas de Remboursement Anticipé Automatique		Applicable (voir §39 d) ci-dessous)
Montant de Remboursement Anticipé Automatique		voir §39 d) ci-dessous
Date(s) d'Evaluation du Remboursement Anticipé Automatique		voir §39 d) ci-dessous
Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique		voir §39 d) ci-dessous
(k) Bourse de Valeurs		Conformément aux Modalités
(l) Cas de Dérèglement Additionnel		Changement Législatif / Dérèglement des Instruments de Couverture / Augmentation des Frais de Couverture /
(m) Remboursement Différé suite à un Cas de Dérèglement Additionnel		Non Applicable
(n) Montant de Résiliation avec Capital Protégé		Non Applicable
(o) Date Butoir de Correction		Date de Détermination
(p) Date de Constatation d'une Moyenne		Non Applicable

(q)	Date(s) de Détermination	Date d'Evaluation
(r)	Date d'Evaluation	Date d'Evaluation STR, Date d'Evaluation du Coupon STR
(s)	Heure d'Evaluation	Conformément aux Modalités
(t)	Date d'Exercice	23 février 2017
(u)	Date d'Observation	Date d'Evaluation
(v)	Jour de Bourse	Conformément aux Modalités
(w)	Jour de Négociation	Conformément aux Modalités
(x)	Marché Lié	EUREX
(y)	Nombre de Jours de Dérèglement Maximum	8
(z)	Page d'Ecran	Non Applicable
(aa)	Période de Correction de l'Indice	Conformément aux Modalités
(bb)	Période d'Observation	Non Applicable
(cc)	Prix de Règlement	Conformément aux Modalités
(dd)	Constatation	Conformément aux Modalités
(ee)	Taux de Prêt de Titres Initial	Non Applicable
(ff)	Taux de Prêt de Titres Maximum	Non Applicable
(gg)	Remboursement Différé suite à un Cas d'Ajustement de l'Indice	Non Applicable

25.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Indice de Stratégie :	Non Applicable
26.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Action :	Non Applicable
27.	Dispositions complémentaires relatives aux Obligations Indexées sur Fonds :	Non Applicable
28.	Obligations Indexées sur Matières Premières :	Non Applicable
29.	Obligations indexées sur un Taux de Change :	Non Applicable
30.	Obligations indexées sur un Taux d'Intérêt Sous-Jacent	Non Applicable
31.	Obligations indexées sur un Evènement de Crédit :	Non Applicable
32.	Obligations à Remboursement Physique :	Non Applicable

DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

33.	Option de Remboursement au gré de l'Emetteur :	Non Applicable
34.	Option de Remboursement au gré des titulaires d'Obligations :	Non Applicable
35.	Montant de Remboursement Final:	La Formule de Paiement Final, multipliée par la Valeur Nominale Indiquée, s'applique.

36. Formule de Paiement Final :

Titres Générique Digital - B :

$$\sum_{g=1}^G \text{Digit}(g) \times [\text{Pourcentage Constant}(g) + \text{Levier}(g) \times \text{Option}(g)]$$

Avec :

G=2

Date d'Evaluation STR : 8 mars 2027

Sous-Jacent de Référence : l'Indice

1/ Pour g=1 :

<p>Condition Remboursement Final Générique (1)</p>	<p>Condition Remboursement Final (1) :</p> <p>Barrière Haute non applicable : le fait que la Valeur de la Barrière Remboursement Final pour la Date d'Evaluation STR est égale ou supérieure au Niveau Bas de la Condition Remboursement Final</p>
<p>Niveau Bas de la Condition Remboursement Final</p>	<p>60%</p>
<p>Valeur de la Barrière Remboursement Final</p>	<p>Valeur du Sous-Jacent de Référence, c'est à dire, (i) la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence (ii) divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence</p> <p>Avec</p> <p>Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Evaluation STR</p> <p>Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Exercice</p>

Pourcentage Constant (1)	100%
Levier (1)	0
2/ et pour $g=2$:	
Condition Remboursement Final Générique (2)	<p>Condition Remboursement Final (2) :</p> <p>Barrière Haute non applicable : le fait que la Valeur de la Barrière Remboursement Final pour la Date d'Evaluation STR est inférieure au Niveau Bas de la Condition Remboursement Final</p>
Niveau Bas de la Condition Remboursement Final	60%
Valeur de la Barrière Remboursement Final	<p>Valeur du Sous-Jacent de Référence, c'est à dire, (i) la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence (ii) divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence</p> <p>Avec</p> <p>Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Evaluation STR</p> <p>Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice à la Date d'Exercice (telle que définie au §24(s) ci-dessus)</p>

	Pourcentage Constant (2)	0%
	Levier (2)	1
	Option (2)	<p>Forward</p> <p>= Valeur du Remboursement Final – Pourcentage du Prix d’Exercice</p> <p>Valeur du Remboursement Final = Valeur du Sous-Jacent de Référence, c’est-à-dire la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence au titre de la Date d’Evaluation STR divisée par le Prix d’Exercice du Sous-Jacent de Référence</p> <p>Avec :</p> <p>Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l’Indice</p> <p>Prix d’Exercice du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l’Indice à la Date d’Exercice (telle que définie au §24(s) ci-dessus)</p> <p>Pourcentage du Prix d’Exercice = 0%</p> <p>Sous-Jacent de Référence : l’Indice</p>
37.	Bascule Automatique de Formule de Paiement Final :	Non Applicable
38.	Montant de Versement Echelonné	Non Applicable
39.	Montant de Remboursement Anticipé :	
(b)	Montant(s) de Remboursement Anticipé de chaque Obligation	Conformément aux Modalités

payée(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.6), pour Illégalité (Modalité 6.10) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) :

Valeur de Marché Réduite des Coûts

(c) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon :

Conformément aux Modalités

Valeur de Marché Réduite des Coûts

(d) Montant(s) de Remboursement Anticipé Automatique (pour des raisons différentes que celles visées au (a) ci-dessus) pour chaque Obligation :

Montant de Remboursement Automatique Anticipé : applicable

Le Montant de Remboursement Anticipé Automatique sera calculé selon la Formule de Paiement en cas de Remboursement Anticipé Automatique :

Montant de Remboursement Anticipé Automatique (t) = Valeur Nominale Indiquée x (Pourcentage de Remboursement RAA + Taux de Sortie RAA (t))

Avec :

Pourcentage de Remboursement RAA = 100%

Taux de Sortie RAA (t) = 0%

Cas de Remboursement Anticipé Automatique : signifie : la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique t est supérieure ou égale au Prix de Remboursement Anticipé Automatique

Valeur du Sous-Jacent de Référence désigne, (i) la Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence (ii) divisée par le Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence

Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence : niveau de clôture officiel de l'Indice

Prix d'Exercice du Sous-Jacent de Référence : Valeur du Cours de Clôture du Sous-Jacent de Référence à la Date d'Exercice

Prix de Remboursement Anticipé Automatique : signifie 110%

Sous-Jacent de Référence : l'Indice

Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique t : signifie (pour t=1 à 9):

t	Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique t
1	8 mars 2018
2	8 mars 2019
3	9 mars 2020
4	8 mars 2021
5	8 mars 2022
6	8 mars 2023
7	8 mars 2024
8	10 mars 2025
9	9 mars 2026

- (e) Valeur de Marché Réduite des Coûts : Applicable
- (f) Valeur de Remboursement Anticipé Plancher : Non Applicable

DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES AUX OBLIGATIONS

40. Forme des Obligations :

- (b) Forme des Obligations : Obligations dématérialisées au porteur
- (c) Etablissement Mandataire : Non Applicable

<p>41. Place(s) Financière(s) relatives aux dates de paiement pour les besoins de l'Article 7.4 :</p>	<p>Non Applicable</p>
<p>42. Dispositions relatives aux Obligations à Libération Fractionnée : montant de chaque paiement comprenant le Prix d'Emission et la date à laquelle chaque paiement doit être fait et les conséquences, le cas échéant, des défauts de paiement, y compris tout droit qui serait conféré à l'Emetteur de retenir les Obligations et les intérêts afférents du fait d'un retard de paiement :</p>	<p>Non Applicable</p>
<p>43. Dispositions relatives aux Obligations à Remboursement Echelonné :</p>	<p>Non Applicable</p>
<p>44. Exclusion de la possibilité de demander les informations permettant l'identification de titulaires d'Obligations telle que prévue à la Modalité 1.1</p>	<p>Applicable</p>
<p>45. Masse (Article 11) :</p>	<p>Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :</p> <p>Les noms et coordonnées du Représentant titulaire de la Masse sont :</p> <p>Guy Courbot : 27, rue Jean Talmy, 59130 Lambersart</p> <p>Les noms et coordonnées du Représentant suppléant de la Masse sont :</p> <p>Jacques Doose : 8, allée des Peupliers, 59133 Phalempin</p> <p>Le Représentant de la Masse ne percevra pas de rémunération au titre de ses fonctions.</p>
<p>46. Le montant principal total des Obligations émis a été converti en euro au taux de [●], soit une somme de (uniquement pour les Obligations qui ne sont pas libellés en euros) :</p>	<p>Non Applicable</p>

OBJET DES CONDITIONS DEFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives constituent les conditions définitives requises pour l'émission dans le cadre du programme d'émission d'Obligations de 4.000.000.000 d'euros de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe.

RESPONSABILITE

Monsieur Alexandre SAADA accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe :

Crédit Mutuel
Nord Europe
Alexandre SAADA
Directeur Financier Groupe

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a smaller 'L' and a horizontal stroke.

PARTIE B – AUTRE INFORMATION

1. COTATION ET ADMISSION A LA NEGOCIATION :

(a) Cotation : Non Applicable

(b) (i) Admission aux négociations : Non Applicable

(ii) Marchés Réglementés ou marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, des Obligations de la même catégorie que les Obligations à admettre aux négociations sont déjà admis aux négociations : Non Applicable

(c) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations : Non Applicable

2. NOTATIONS

Notations : Les Obligations émises dans le cadre du Programme ne feront pas l'objet d'une notation.

3. NOTIFICATION

Il a été demandé à l'Autorité des marchés financiers, qui est l'autorité compétente en France pour les besoins de la Directive Prospectus, de fournir un certificat d'approbation attestant que le Prospectus de Base a été établi conformément à la Directive Prospectus.

4. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Non Applicable.

5. INTERET DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

Sauf indiqué dans le chapitre "Souscription et Vente", à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Obligations n'y a d'intérêt pouvant influencer sensiblement l'émission ou l'offre des Obligations.

6. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DU PRODUIT NET ET DES DEPENSES TOTALES

(b) Raisons de l'offre : Se reporter au chapitre "Utilisation des fonds" du Prospectus de Base

(c) Estimation du produit net : 3.000.000 EUR

- (d) Estimation des dépenses Sans objet, aucune dépense ne sera mise à la charge de
totales : l'investisseur.

7. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

Code ISIN :	FR0013240629
Code commun :	157409964 Euroclear France
Dépositaires :	
Euroclear France agissant comme Dépositaire Central:	Oui
Dépositaire Commun pour Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme :	Non
Tout système(s) de compensation autre qu'Euroclear Bank et Clearstream Banking, société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Obligations :	Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe 4, Place Richebé 59000 Lille France
Noms et adresses des Agents Payeurs additionnels désignés pour les Obligations (le cas échéant) :	Non Applicable

8. PLACEMENT

Si syndiqué, noms [et adresses] des Membres du Syndicat de Placement et engagements de souscription :	Non Applicable
Date du contrat de prise ferme :	Non Applicable
Nom et adresse des entités qui ont pris l'engagement ferme d'agir en qualité d'intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs et principales conditions de leur engagement :	Non Applicable
Etablissement(s) chargé(s) des Opérations de Régularisation (le cas échéant) :	Non Applicable
Si non-syndiqué, nom et adresse de l'Agent Placeur :	LA FRANCAISE BANK 128 boulevard Raspail 75006 Paris, France
Commissions et concessions totales :	Non Applicable
Offre Non-exemptée	Non Applicable – Placement privé en France